



Maître Peggy PINVIDIC

10, rue Commandant Challe

29490 GUIPAVAS

Tél : 02.98.01.96.26 / Fax : 02.22.9000. 39

Mail : office29171.guipavas@notaires.fr

PIECES A FOURNIR POUR L'OUVERTURE D'UNE SUCCESSION

RENSEIGNEMENTS concernant les PERSONNES :

- Photocopie du livret de famille du défunt, son contrat de mariage (et modificatif, s'il en existe), son pacs ou son(ses) jugement(s) de divorce
- Un extrait d'acte de décès du défunt
- Copie de la donation entre époux que le défunt aurait pu faire
- Testament que le défunt aurait pu faire
- Fiche de renseignements d'état civil pour les héritiers et les légataires (ci-jointe)
- Photocopie du livret de famille des héritiers ou légataires
- Copie du contrat de mariage des héritiers ou légataires
- Tous renseignements sur les donations ou constitutions de dot faites par le défunt (date, montant, bénéficiaire, copie du justificatif de la donation), sur les donations ou successions recueillies par le défunt ou son conjoint pendant le mariage, toute vente de biens propres ayant appartenu au défunt ou à son conjoint

RENSEIGNEMENTS concernant les BIENS :

A – ACTIF

- Livrets de Caisse d'Epargne, Caisse Nationale d'Epargne et autres
- Adresse de chacune des banques et CCP où est ouvert un compte au nom du défunt (compte joint y compris) et de son conjoint si régime de communauté « outre, si possible, numéros des comptes)
- Photocopie des cartes grises des automobiles ayant appartenu au défunt ou à son conjoint
- Numéros des pensions et retraites ou derniers coupons encaissés et adresse des caisses de retraite
- Tous renseignements ou documents concernant des créances ou prêts divers
- Fonds de commerce : extrait d'immatriculation au Registre du Commerce, chiffres d'affaires et bénéfices commerciaux des trois dernières années, bilan au décès, nom et adresse du comptable, bail, titre d'achat
- Renseignements sur les biens immobiliers (maison, appartement, terrain) :
- Copie des actes d'acquisition d'immeubles : vente, partage, donation, attestation de propriété, échange, procès-verbal de remembrement, procès-verbal d'adjudication
- Baux et renseignements sur les locations consenties, loyer au jour du décès
- Nom et adresse du gérant
- Nom et adresse du syndic d'immeuble et photocopie du procès-verbal de la dernière assemblée générale

- Assurance-décès souscrite par le défunt

B – PASSIF

- Factures concernant les frais de dernière maladie non remboursés par la Sécurité Sociale ou une Mutuelle, forfait journalier
- Impôts de l'année du décès non réglés : taxes foncières, taxe d'habitation (fournir les avertissements), impôt sur le revenu (fournir l'avertissement, avis de tiers provisionnels, ou à défaut la déclaration des revenus)
- Déclaration Impôts de Solidarité sur la Fortune
- Photocopie des actes d'emprunts, tableaux d'amortissement et, éventuellement, des avis d'échéances ; noms et adresses des organismes prêteurs.
- Montant des dépôts de garantie versés par les locataires
- Autres factures dues au décès : travaux, EDF/GDF, téléphone, charges de copropriété, etc...
- Tous renseignements relatifs à des cautionnements ou avals donnés par le défunt
- Tous renseignements sur les recours dont aurait pu bénéficier le défunt au titre de l'Aide Sociale ou Fonds National de Solidarité

NOTA : l'Etude n'est effectuée par les déclarations d'impôts sur le revenu de la personne décédée, ni les démarches tendant à obtenir les pensions de réversion au profit du conjoint, SAUF à compter des honoraires.